

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 27/07/2023

Numéro de l'instruction : IT-2023-128

Concours national InnovJeunes 2023

Résumé : Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2023 l'organisation du concours national « InnovJeunes ». La présente IT précise les modalités de ce concours.

Emetteur :

Direction : Direction des politiques familiales et sociales

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de Caf

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs comptables et financiers des Caf

Les Centres de ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : Diffusion réseau Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

[Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

[Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

Faire remonter les projets à la Cnaf + 17 novembre 2023

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Jeunesse

Nombre de page(s) : 5

Nombre et liste des annexes :

- Règlement intérieur
- Grille évaluative des projets
- Formulaire de candidature (PDF)

Applicable à compter du : 03/08/2023

Applicable jusqu'au : 31/12/2023



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2023 l'organisation du concours national « InnovJeunes ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets portés par des jeunes de 12 à 17 ans financés par les Caf dans le cadre de l'axe 3 « Soutenir l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ».

La présente information technique détaille les modalités d'organisation de ce concours.

1. Objet du concours

Le concours récompense des projets portés par des adolescents (12-17 ans) financés par les Caf dans le cadre du fonds « Publics et territoires ».

2. Conditions de participation

La participation à ce concours est ouverte à des projets portés par des jeunes et soutenus par une Caf en 2023 dans le cadre de l'axe 3 du Fpt. Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet, présélectionné sur la base des critères ci-dessous.

Les projets candidats doivent être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2023.

Les projets candidats doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- « Citoyenneté et vie locale » ;
- « Développement durable » ;
- « Culture, loisirs et sports » ;
- « Vacances et mobilités ».

Dans chacune de ces catégories, les projets intégrant une dimension numérique, inclusive et/ou intergénérationnelle seront particulièrement valorisés.

Concernant les critères de présélection, les Caf retiendront les critères suivants :

- le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- la dimension innovante du projet ;
- la qualité du projet et les résultats obtenus ;
- l'impact du projet sur le territoire.

A titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est jointe à la présente instruction technique.

3. Modalités de candidature

La candidature au concours est coordonnée par la Caf chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local préalable. Le projet lauréat du concours local est ensuite transmis à la Cnaf.

3.1. Recueil du consentement des jeunes candidats au concours

Aucun projet ne peut être présenté au concours sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature doit être accompagnée du règlement intérieur ci-joint signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

3.2. Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Cnaf par le biais du formulaire de candidature (consultable en annexe 3). Ce formulaire, identique à celui de l'année précédente, sera transmis par mail aux Caf au cours du mois de septembre 2023.

Différentes rubriques devront être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- la description du projet : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- la composition de l'équipe projet : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- l'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques, ...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

L'ensemble des candidatures présentées devront faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis des services de la Caf.

4. Date limite de transmission des projets

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au Vendredi 17 novembre 2023.

5. Procédure de sélection et résultats

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Vendredi 17 novembre 2023	Date limite de candidature.
Décembre 2023	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
Janvier 2023	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
Avril 2024	Remise des prix.

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf présélectionneront les 15 projets qui seront présentés au jury national composé de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf sur le champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation (annexe 2).

Le jury national sera présidé par la Présidente de la Cnaf et composé d'administrateurs, de représentants des services de la Cnaf et de personnalités qualifiées sur le champ de la jeunesse.

Un jury junior remettra également un prix spécial.

Les candidats seront informés des résultats par la Caf après la délibération des jurys qui aura lieu au mois de décembre 2023.

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée en avril 2024 et devront dans ce cadre présenter leur projet. En cas d'indisponibilité, les jeunes lauréats pourront choisir d'être représentés par un animateur encadrant.

Les modalités d'organisation de la remise des prix seront précisées après la sélection des projets lauréats en décembre 2023.

6. Désignation des prix

Les lauréats désignés par le jury remporteront un trophée ainsi que des chèques cadeaux.

Les projets récompensés seront par ailleurs mis à l'honneur via les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Monenfant.fr, Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...) ou sur tout autre support, telle que la presse.